Réf. Farde e-Assemblées : 2488691

N° OJ : **145**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Culture.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2022.- Montant : 96.895,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique "Théâtre Royal du Parc";

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 96.895,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2022 à l'attention de la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc pour l'adaptation du système de contrôle de la machinerie de scène (n° de projet HF10-228-2009).

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2022.

Article 3 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc sont adoptés.

Annexes :

Convention - Théâtre Royal du Parc Fr/Nl (Consultable au Secrétariat des Assemblées)